

COMMUNE DE BRANCEILLES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022

Présents : SABATIER Sabine – GIBERT Richard – EVENO Yves – LEYMAT Philippe – DELATOUCHE Rémi - GISCARD Sylvain - HOCHARD Sonia – RAMEAU Michel

Absente : LEDOUX Joséphine (excusée procuration à Rameau Michel), Hubaud Eric

Début de la séance : 20H30

Secrétaire de séance : GIBERT Richard

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 11 JANVIER ET DU 8 MARS 2022

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

REPONSE AU COURRIER DE L'ASSOCIATION BRANCEILLES, PATRIMOINE, ARTS ET CULTURE

Murs de part et d'autre du Retable :

L'entreprise SOCOBA a réalisé les travaux de reprise partielle des murs latéraux au retable conformément au devis validé par le précédent conseil municipal suivant la délibération 2019-58 du 12 décembre 2019. Les travaux ont été réceptionnés le 12 juin 2020, l'année de garantie de parfait achèvement s'est terminée le 1er juin 2021.

La non homogénéité de l'aspect de ces murs est due au traitement partiel de ces parois.

Il est proposé au conseil municipal l'application d'une peinture sur ces murs pour rendre homogène l'aspect de surface.

Pour : 0

Abstention : 0

Contre : 9 dont 1 procuration

Vitrine pour les objets du culte :

Il est proposé par l'association la mise en place des objets du culte dans la niche à droite de l'entrée avec une vitrine sécurisée et de participer au financement du reste à charge de cette vitrine après obtention de subvention de la DRAC.

Il est proposé au conseil municipal que la commune soit porteuse du projet pour les demandes de subvention, après préparation et présentation par l'association d'un dossier budgétaire pour cette vitrine (devis, % de subvention, reste à charge).

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

Statuette de la vierge à l'enfant :

Par courrier du 6 janvier 2020, une famille de Branceilles souhaitait faire le don d'une statuette en bois sculpté représentant la vierge et l'enfant Jésus, afin qu'elle soit déposée dans l'église. Ce don a été accepté par le précédent conseil municipal par délibération 2020-6 du 11 février 2020.

L'association Branceilles Patrimoine Art et culture aurait souhaité faire expertiser et restaurer cette statuette.

Le conseil municipal, à l'unanimité, préfère s'en tenir à la demande initiale de la famille, de mettre en place la statuette dans l'église, sans entreprendre de travaux de restauration.

Il est proposé au conseil municipal conformément à la demande de la famille de mettre en place cette statuette dans une niche dans l'église avec pose d'une plaque de plexiglass en protection.

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

La chapelle latérale de la vierge :

Une famille de Branceilles souhaiterait faire un don pour la restauration de la chapelle de la vierge.

Il est proposé au conseil municipal de demander à l'association Branceilles Patrimoine Art et culture de présenter un dossier budgétaire pour cette restauration possible afin qu'elle puisse être éventuellement inscrite à un futur budget.

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

Lavoir de Long :

Le lavoir de Long a été graphé cet été. Le lavoir situé sur la parcelle AD 64 section de Long, est la propriété des habitants de Long.

Il est proposé au conseil municipal d'interroger les habitants de Long afin de savoir quel est leur souhait par rapport à ce graphage :

- soit un nettoyage du mur du lavoir pour retrouver son état initial,
- soit utiliser ce mur aux fins d'une expression graphique sur la base d'un projet artistique.

Pour : 9 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

Lavoir de St Martin et de Rhodes :

L'association Branceilles Patrimoine Art et culture se propose de nettoyer les lavoirs de St Martin et de Rhodes.